

COMMUNE DE BERSTETT ASSOCIEES
EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers élus : 19
Conseillers en fonction : 18
Conseillers présents : 14
Nombre de pouvoirs : 4
Affiché le 2 février 2024

Conseil municipal du 30 JANVIER 2024

Sous la présidence du maire M. Jean-Claude LASTHAUS

Étaient présents : Mme BAUER Carine, M. BOHR Freddy, Mme DIEMER Estelle, M. DIEMER Steve, Mme ERNE-HEINTZ Valentine, Mme KRAEMER Anne-Marie, Mme GROSJEAN Michelle, Mme JOST Anne, M. LUX Pierre M. MARTINI Matthieu, Mme MERCK Martine, M. URBAN Jean-Marc, Mme ZEISSLOFF Patricia.

Absents : M. KRENCKER Julien qui donne pouvoir à M. URBAN Jean-Marc, M. GASS Charles qui donne pouvoir à M. LASTHAUS Jean-Claude, M. REYMUND Antoine qui donne pouvoir à Mme KRAEMER Anne-Marie, Mme NIESS Laetitia qui donne pouvoir à Mme ERNE-HEINTZ Valentine

Secrétaire de séance : Mme BAUER Carine

6. OBJET : ECHANGE DE PARCELLES AVEC UN PARTICULIER DANS LE CADRE DU PROJET DE RESIDENCE SENIORS ET DE MAISON DE SANTE

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération de la commune de BERSTETT en date du 29 juin 2021 sollicitant l'EPF d'Alsace pour acquérir pour son compte les parcelles cadastrées sous-section 01 numéros 2, 3, 4, 5, 6, 8, 9 et x/187 d'une superficie d'environ 50 ares en vue d'y réaliser un projet d'aménagement d'équipements collectifs : construction d'une résidence sénior et d'un maison de santé par une maîtrise foncière publique,

VU l'avis des domaines rendu le 24/08/2021, sous numéro 2020-034V441,

Vu le projet de Procès-Verbal d'Arpentage réalisé par le Cabinet Julien CARBIENER, géomètre à Brumath, divisant la parcelle cadastrée sous-section 1 numéro 189 appartenant à la commune de BERSTETT en deux parcelles :

- x/189 de 2,60 ares,
- y/189 de 4,26 ares,

et la parcelle cadastrée sous-section 1 numéro 187 appartenant à M Daniel LITT et Mme Martine LITT en 3 parcelles :

- x/187 de 8,51 ares,
- y/187 de 2,60 ares,
- z/187 15,51 ares.

Considérant qu'un accord a été trouvé avec M. Daniel LITT et Mme Martine LITT pour échanger 2,60 ares de terrain entre la parcelle cadastrée sous-section 1 numéro 189 appartenant à la Commune de BERSTETT et 2,60 ares de la parcelle cadastrée sous-section 1 numéro 187 appartenant à M Daniel LITT et Mme Martine LITT,

Considérant que les deux biens, objet du projet d'acte d'échange, ont la même valeur foncière, de par leur localisation, leur zonage et leur surface, soit un montant estimé de 15.600,00€,

Le conseil municipal de la Commune de BERSTETT décide, sous réserve du Procès-verbal d'arpentage définitif :

- D'autoriser l'échange à soulte nulle de la parcelle figurant au cadastre sous-section 01 numéro y/187 d'une surface 2,6 ares, appartenant à M. Daniel LITT et Mme Martine LITT, avec la parcelle figurant au cadastre sous-section 01 numéro x/189 d'une surface 2,6 ares, appartenant à la Commune de BERSTETT, situées à BERSTETT (67 370), rue de la Moutarde, consistant en des champs et vergers en vue d'y réaliser un projet d'aménagement d'équipements collectifs : construction d'une résidence sénior et une maison de santé, par une maîtrise foncière publique ;
- Et d'autoriser M. Jean-Claude LASTHAUS Maire de BERSTETT à signer l'acte d'échange des parcelles susmentionnées devant notaire.

APPROUVE À LA MAJORITE – 1 ABSTENTION

Pour Copie conforme,

Le Maire,

Jean-Claude LASTHAUS



La secrétaire de séance

Carine BAUER